

Plan de financement des opérations d'investissements subventionnées

Vu l'article 83 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020,

La Commune du Mesnil-Esnard informe que l'opération ci-dessous a bénéficié d'un plan de financement d'investissement subventionné comme suit :

Opération : **Travaux de réfection de 2 toitures terrasse à l'école primaire Edouard Herriot**

Montant de l'opération (en euros hors taxes) : **25 233,60 euros**

Subventions publiques apportées par	Montant en euros hors-taxes	Taux de participation
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME 	7 570,00 €	30,00 %

Au Mesnil-Esnard, le 3 juillet 2026

Le Maire,

Jean-Marc VENNIN

